



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 22

Réunion : restreinte
Date : 06/01/23 à 10h

Président(e) : **Romain Delpech**

Présent(e)s : Nicolas HOUGUET, Christophe TOURNIER, Frédéric HEBRARD, Frédéric ANTONIO

Assistent : Julien SCHMITT (CTRA), Daniel FEUILLADE (CTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire administrative)

Courriers CRA :

La CRA prend acte du courrier de Mr EL MAADIOUI et accepte sa demande de mise à disposition au district des Hautes Pyrénées (65). Le Président et son équipe le remercie pour son investissement et lui souhaite une bonne continuation.

La CRA prend acte du courrier de Mr CISLO qui souhaite mettre fin à sa carrière dès la fin de saison et l'accepte. Le Président et son équipe le remercie pour son investissement et lui souhaite une bonne continuation.

La CRA, suite aux différents échanges avec Mr MOLLON, acte sa remise à disposition au district de l'Hérault (34). Le Président et son équipe le remercie pour son investissement et lui souhaite une bonne continuation. Une publication est programmée sur les réseaux sociaux de la LFO.

Ces trois décisions prendront effet dès publication du présent PV.

CDF des arbitres :

Romain DELPECH et l'ensemble de la CRA félicitent Bruno CAZORLA, seul qualifié, pour les 8èmes de finale de la Coupe de France des Arbitres La Poste.

Informations application MYFFF :

La CRA souhaite informer ses arbitres que d'après de nombreuses remontées d'informations, l'application de la FFF visant à faciliter l'accès à notre portail officiel n'est pas 100% fiable.

Il arrive que les désignations n'apparaissent pas. A ce titre, l'accès internet habituel à votre espace MyFFF fait foi. En cas d'absence, nous ne retiendrons plus les justifications liées à l'utilisation de l'application.

Campagne de recrutement PERF Arbitrage :

L'équipe du PERF Arbitrage (Pôle universitaire d'Expertise de Recherche et de Formation dédié à l'Arbitrage) vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2023.

Nous lançons la campagne de recrutement à l'option « Arbitrage sportif » pour l'année universitaire 2023/2024. Dans cette optique, nous sollicitons votre concours afin d'informer largement les arbitres. A cet effet, vous trouverez ci-joint le lien vers le site web ainsi que le dossier de recrutement de l'option « Arbitrage Sportif ».

Comme vous le savez, l'option « Arbitrage sportif » permet aux étudiants-arbitres de poursuivre un double projet sportif dans l'arbitrage et de formation à l'université. Leur projet universitaire peut s'inscrire dans différents filières (STAPS, Droit, Économie, Gestion, Lettres, Sciences, ...) proposées par l'Université Clermont Auvergne. Dans chaque cursus, l'option Arbitrage sportif représente 9 crédits universitaires dédiés à l'arbitrage (sur les 60 nécessaires pour valider une année de Licence).

Ainsi, les arbitres les plus concernés par la diffusion sont des élèves de Terminale (notamment des sections, pôles et académies mais pas seulement) s'orientant vers un cursus universitaire ou encore des étudiants.

Pour candidater à l'option « Arbitrage sportif », les arbitres ont à remplir un dossier valorisant :

- 1. leur engagement dans l'arbitrage ;*
- 2. leur projet universitaire ;*
- 3. leurs résultats scolaires.*

Les dossiers sont à retourner au PERF Arbitrage pour le 24 février 2023. Ils seront ensuite examinés par une commission mixte (Université-Fédérations) pour un retour aux candidats avant la fermeture de Parcours Sup le 9 Mars 2023.

S'ils souhaitent nous rencontrer, nous restons joignables par mail (perf-arbitrage@uca.fr) pour de plus amples informations.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir diffuser ce mail et ces documents à vos arbitres.

Lien vers la page de l'option Arbitrage sportif du site web du PERF : <https://perf-arbitrage.uca.fr/>

Pour télécharger le dossier : <https://drive.uca.fr/f/761162d558354ac3a043/?dl=1>

Football diversifié :

Vous trouverez en annexe les résultats examens probatoires FUTSAL.

Juridique :

Suite aux auditions des arbitres mentionnés dans le précédent PV,

- **XXXXX JAL**, Suite à l'audition, il apparait que son absence est liée à l'utilisation de l'application Myfff défectueuse. En conséquence de quoi, aucune sanction n'est prononcée par la CRA.
- **XXXXX R3**, suite à l'audition, il apparait que son absence est liée à l'utilisation de l'application Myfff défectueuse. En conséquence de quoi, aucune sanction n'est prononcée par la CRA.
- **XXXXX R3**, était absent sur une rencontre du 11 décembre 2022, après audition, il apparait que son absence est justifiée, mais que le protocole de communication n'est pas respecté. Ce manquement a pour conséquence l'impossibilité de le remplacer et de compléter une équipe arbitrale contraint d'effectuer le TOS.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide d'infliger une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours, commençant à courir à compter du lundi 06/01/2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 22/01/2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

- **XXXXX R3**, était absent sur une rencontre le samedi 10 décembre. Son absence est liée à une erreur d'attention manifeste.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide d'infliger une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours, commençant à courir à compter du lundi 06/01/2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 15/01/2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Informations CRA :

La CRA a le plaisir de vous annoncer que les premiers échanges avec la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine commenceront le 04-05 février. Les premiers binômes seront informés de leurs désignations.

Les échanges avec la Ligue Méditerranée de Football débiteront prochainement, dans les mêmes conditions.

Rappel :

Le 28/29 janvier a lieu le stage 100% féminine à Castelmaurou.

Le 28 janvier a lieu la dernière session de rattrapage des tests physiques à Castelmaurou.

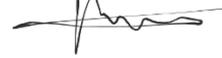
Nicolas HOUGUET

Secrétaire



Romain DELPECH

Président





COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

Candidats à la candidature FFF 2022-2023

Examen Probatoire 10 décembre 2022

CANDIDATS			THÉORIE			TOTAL	RANG	RÉSULTAT	OBSERVATIONS
			RAPPORT	TEST VIDEO	QUESTIONNAIRE				
NOM	PRENOM	CATEGORIE	SUR 20	SUR 60	SUR 80	SUR 160			
LAURENT	Maxence	R1 PROMO	16	43	64	123		N/A	Candidat terrain FFU2
COYNE	Romain	R1 PROMO	17,5	27	57	101,5	1	Admis	
KHALIFI	Bilal	R1 PROMO	14,5	34	50,75	99,25	2	Admis	
BAERT	Tom	R1 PROMO	10	33	55,25	98,25	3	Admis	
RAHMOUNI	Marouane	R1 PROMO	13,5	22	44,75	80,25	4	Admis	
DJIDEL	Miloud	R1 PROMO	8,5	22	47	77,5	5		
CHEIK OMAR	Soiyffidine	R1 PROMO	6	21	31	58	6		

AMHAOUCH	Hamza	R2 PROMO			40,5	40,5			
AZIZI	Abdelhaq	Candidat R2			35,75	35,75			
DONSON	Damien	Candidat R2			62,5	62,5			
KILINC	Mehmet	Candidat R2			37	37			
MAUSSANT	Coralie	R1P - Féminine			28,25	28,25			
MERBOUHI	Fares	Candidat R2			37,5	37,5			